



Vente d'une maison suite décès

Par **thierry**, le **20/08/2010** à **22:48**

Bonjour,

le père de mon épouse souhaite suite au décès de sa femme et après remariage, vendre la maison achetée sous le régime de la communauté avec la défunte, il y a trois enfants de la première union, ou il semblerait quand cas de vente de la maison il soit obligé de donner 13% du montant par enfant issu du premier mariage, peut-il si les enfants du premier mariage ne demandent pas leurs parts vendre la maison sans avoir à donner la part de la défunte?

Par **mimi493**, le **20/08/2010** à **23:47**

Est-ce qu'il y a une donation au dernier vivant ou un testament ?

Les enfants d'un premier lit sont ceux de la défunte ou du père de votre femme ?

Combien d'enfants en commun pour le couple ?

Combien d'enfants pour la défunte (en tout) ?